



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Rése
au
Monit
belg***26015364***Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi**22 JAN. 2026****Le Greffier**N° d'entreprise : **0472 068 514**

Nom

(en entier) : **ABFLEX+ WALLONNIE**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Rue de la Jonction 7, boîte 5, 6220 Fleurus****Objet de l'acte : Démission et nomination des administrateurs - procuration**

Extrait de la décision écrite unanime de l'assemblée générale extraordinaire prise le 11 décembre 2025:

1. L'assemblée générale extraordinaire prend connaissance de et acte la démission des personnes suivantes en qualité d'administrateurs de la Société et ce, avec effet immédiat:

- Madame Anne Marie CORNIL, née le 29 octobre 1961; et
- Monsieur Jean Marie GERLING, né le 2 mars 1957.

Pour autant que de besoin, l'assemblée générale extraordinaire leur octroie, à titre provisoire, une décharge pleine et entière pour l'exercice de leur mandat, sous réserve d'actes de fraude ou de malice.

2. L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer en qualité d'administrateurs de la Société, et ce, à partir de ce jour, pour une durée de six ans:

- 1623 INVEST SA, dont le siège est situé à Glasstraat 35, 2170 Anvers, enregistrée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 1030.813.456 (RPR Anvers, section Anvers), représenté de manière permanente par Monsieur Pieter-Jan Meylemans;
- ALCON INVEST SRL, dont le siège est situé à 2600 Berchem, Berchemboslaan 2, boîte A, enregistrée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0740.563.227 (RPR Anvers, section Anvers), représenté de manière permanent par Monsieur Wim Conjaerts; et
- VILI SRL, dont le siège est situé à 2970 Schilde, Schaliënhoefdreef 19, enregistrée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0684.496.336 (RPR Anvers, section Anvers), représenté de manière permanent par Monsieur Thomas Peleman.

Les administrateurs font élection de domicile au siège de la Société.

Leur mandat est non rémunéré, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

L'assemblée générale extraordinaire déclare que les administrateurs ne font pas l'objet d'interdiction de gérer, ni en Belgique ni à l'étranger.

3. L'assemblée générale extraordinaire décide de donner un pouvoir spécial à David Roelens, Hans Vansweevelt, Elena Vromans, Thijs Weverbergh, Hilde Tobback et/ou tout autre avocat ou collaborateur du cabinet d'avocats Deloitte Legal – Lawyers SRL, situé Gateway building, Aéroport de Bruxelles-National 1J, 1930 Zaventem, afin que chacun d'entre eux, individuellement et avec pouvoir de substitution, de publier les décisions prises dans les Annexes au Moniteur belge, ainsi que d'accomplir toutes les formalités relatives à la modification de l'inscription de la Société à la Banque-Carrefour des Entreprises, et à cette fin, de signer tous les documents et actes, y compris les formulaires de publication ainsi que les formulaires de demande à introduire auprès des guichets d'entreprises.

Pour copie conforme

Hilde Tobback
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/01/2026 - Annexes du Moniteur belge